



GUIDE
DE LA PETITE
ENFANCE
0-3 ANS

LES MODES D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT

Crèches municipales, privées, halte-garderie ou assistantes maternelles ? Selon les besoins de chaque famille, la Ville met tout en œuvre pour vous permettre de trouver une solution d'accueil adaptée pour votre enfant.



CHIFFRES-CLÉS

- 105** places en crèches collectives
- 195** places en crèches familiales
- Près de **600** places auprès des
- 222** assistantes maternelles indépendantes
- 13** places en crèche parentale
- 133** places en crèches d'entreprise, dont **39** places réservées par la Ville

Modes d'accueil proposés gérés par la Ville

EN COLLECTIVITÉ ...

Dans une crèche collective, les enfants de 3 mois à 3 ans sont répartis par tranche d'âge et accueillis par des professionnels de la Petite enfance.

Selon vos besoins, il peut vous être proposé un accueil régulier ou occasionnel, d'une demi-journée à 5 jours par semaine, 10h par jour maximum **entre 7h30 et 18h30**.

Ce mode d'accueil a l'avantage de familiariser l'enfant avec la vie en groupe jusqu'à son entrée à l'école.

La CAF participe au financement des structures Petite enfance

Crèche collective « le Village »

(60 places)

10 avenue de la République
7h30-18h30

Multi-accueil « le Village »

(20 places)

4 avenue de la République
8h-18h

Crèche collective de Lozère

(25 places)

64-66 rue Marceau
7h30-18h30



EN CRÈCHE FAMILIALE

Ce mode d'accueil a l'avantage d'être plus personnalisé, avec des horaires plus larges et avec des temps de vie en collectivité.

Votre enfant est accueilli directement au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la Ville, avec un ou deux autres enfants. L'amplitude horaire est de 10h maximum par jour **entre 7h et 19h**.

Une demi-journée par semaine, elle accompagne l'enfant pour des moments de collectivité à la crèche familiale (à partir de 20 mois). Pour favoriser l'éveil et la motricité de l'enfant, des sorties sont organisées. Tout comme en crèche collective, les enfants et les assistantes maternelles sont entourés d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la Petite enfance, qui effectue des visites au domicile de l'assistante maternelle.

À TEMPS PARTIEL : LA HALTE-GARDERIE

Si vous avez besoin que votre enfant soit accueilli de façon ponctuelle (à la demi-journée ou à la journée), la halte-garderie peut être la solution la plus adaptée. Votre enfant doit savoir marcher et être âgé d'au moins 14 mois.

POUR TOUTES INFORMATIONS

Accueil Petite enfance

Hôtel de ville - 91 rue de Paris

01 69 31 93 05

Crèche familiale Bara (100 places)

3 rue du Mont

7h-19h

Crèche familiale Flaubert (95 places)

3 rue Gustave Flaubert

7h-19h



Halte-garderie « la Châteigneraye »

(14 places)

1 résidence du Clos du Pileu

8h30-17h30 (fermée le mercredi)



LE SCORING : UN OUTIL POUR PLUS DE TRANSPARENCE

Un nouveau règlement d'attribution des places en crèche a été mis en place en 2019, avec un système de «scoring».

Qu'est-ce que le scoring ?

- ▶ C'est une grille avec des critères et des points correspondant aux réels besoins des habitants.
- ▶ Il prend en compte la configuration familiale (fratrie, naissance multiple, adoption, handicap...) et la situation professionnelle (en activité, en recherche d'emploi, étudiant...).
- ▶ Sur ces éléments, la Commission de printemps chargée de l'attribution des places disponibles statue pour la rentrée de septembre.
- ▶ C'est une base essentielle pour gérer les listes d'attente d'attribution des places en crèches.

Mode d'emploi

- ▶ Chaque famille qui souhaite faire accueillir son enfant dans une structure proposée par la Ville prend un premier rendez-vous à la mairie (à partir du 1^{er} jour du 6^e mois de grossesse).
- ▶ Lors de cette inscription, celle-ci se voit attribuer un nombre de points selon sa situation professionnelle et familiale.
- ▶ La famille connaît son score immédiatement.
- ▶ En cas de score égal, c'est le dossier le plus ancien qui se verra attribuer la place en priorité.
- ▶ Il est important que chaque famille suive bien son dossier et le mette régulièrement à jour si besoin.
- ▶ L'inscription en liste d'attente doit être mise à jour en début d'année civile, via le portail famille.

Les commissions du printemps attribuent 90% des places pour la rentrée de septembre. La ville ne fait qu'une seule proposition par an, correspondant à la demande des familles, et dans la mesure des places disponibles. Les 10% des places restants sont attribués en cours de l'année (déménagements...).



SITUATION FAMILIALE/PROFESSIONNELLE**POINTS****JUSTIFICATIFS**

Famille résidant sur la commune depuis plus d'un an

10

Justificatif de domicile de plus d'un an

Parents mineurs (1 ou les 2)

10

Carte d'identité ou livret de famille

Famille dont un des parents est porteur de handicap ou d'une grave maladie

10

Justificatif MDPH

Enfant porteur de handicap, maladie chronique de l'enfant ou invalidante

30

Justificatif MDPH

Jumeaux, triplés ou +

20

Certificat médical

Adoption (année de l'arrivée de l'enfant)

05

Jugement

Famille qui n'a pas eu de place pour le ou les enfants du rang précédent

10

Logiciel d'inscription

(non cumulatif)

Revenus inférieurs au RSA

05

Revenus CAFPRO
Avis d'imposition

Famille dont les deux parents ont une activité professionnelle, ou étudiant ou en formation

30

Contrat ou bulletins de salaire, certificat de scolarité, justificatif de l'organisme de formation

Famille monoparentale avec une activité professionnelle

40

Contrat ou bulletins de salaire
Informations CAFPRO

Famille monoparentale Étudiant ou en formation

25

Certificat de scolarité, justificatif de l'organisme de formation

Famille monoparentale en recherche d'emploi

20

Attestation Pôle emploi
Informations CAFPRO

1 parent travaille/1 parent en recherche d'emploi

10

Contrat ou bulletin de salaire,
Attestation Pôle emploi



LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Un lieu de ressources pour les professionnels comme pour les parents

- ▶ **Pour les parents :** le RAM les guide dans leur recherche d'une professionnelle pour accueillir leur enfant, les informe sur leur rôle d'employeur et les oriente vers les services compétents (PMI, CAF, etc.).
- ▶ **Pour les assistantes maternelles :** son rôle premier est de les accompagner dans leur projet professionnel et les conseiller sur les démarches administratives. C'est aussi un lieu d'échanges et un cadre rassurant pour celles qui y sont inscrites.

Le RAM est aussi une structure d'animation. Des ateliers collectifs de jeux sont proposés chaque semaine dans 8 lieux différents au cœur des quartiers de la ville : de la motricité au dojo de la MJC ou au gymnase Roger Antoine (équipés de modules tunnels, toboggans, agrès), des racontes-tapis à la médiathèque George Sand et des jeux d'éveil (construction, éveil musical, peinture, etc.) dans les accueils de loisirs et maisons de quartiers.

Il favorise un temps de vie collective pour les enfants et de lien entre les assistantes maternelles qui peuvent échanger entre elles.

À SAVOIR

Palaiseau compte

222

assistantes agréées

indépendantes, soit au total

600

solutions d'accueil

Peggy Boukacem et Marion Benoist,
animatrices du RAM, vous accueillent au

RAM

1 rue du Mont - 01 60 14 04 93
ram@mairie-palaiseau.fr

Accueil sans RV et permanence téléphonique

les lundis et jeudis de 16h à 17h30

Accueil sur RV

le mardi de 15h30 à 19h
et le vendredi de 15h à 17h30

D'AUTRES MODES D'ACCUEIL

Assistantes maternelles indépendantes, crèches parentales, d'entreprise ou micro-crèches. Il existe un large choix de solutions alternatives en dehors des offres d'accueil proposées par la Ville...

LA GARDE À DOMICILE

Les parents peuvent alors opter pour la garde partagée : deux familles se partagent une nounou et les frais attendant. Les enfants sont accueillis en alternance chez l'une ou l'autre famille.

Agences de services à domicile

Ausylphi Family

3 allée du Clos Tonnerre
01 60 12 11 40

Les P'tits mouflets

165 rue de Paris
01 85 53 02 68

O2 Palaiseau-Saclay

7 route de Saclay
01 80 96 30 20

LES CRÈCHES PRIVÉES : micro-crèches, crèches d'entreprise ou parentale

En tant que parent, vous pouvez bénéficier du même tarif qu'en crèche municipale selon vos ressources si la crèche privée est sous contrat avec la CAF. Les crèches inter-entreprise réservent leurs berceaux à des sociétés mais le reste des places est ouvert à tous. Les micro-crèches fonctionnent à petits effectifs (10 enfants maximum). Elles sont tenues au même règlement et au même contrôle que les autres structures collectives. La CAF aide les familles à financer la micro-crèche avec la PAJE.

Crèche collective Arc-en-ciel

2 rue Charles Péguy
01 60 10 95 09

My Baby Crèche (micro-crèche)

213 rue de Paris
09 83 99 63 89

Micro-crèche d'entreprise

Le Petit Palais

1 allée des Garays ZA des Glaises
01 71 16 21 68

Crèche de l'Yvette

Victor Hugo

(micro-crèche)

10-12 rue Victor Hugo
06 22 14 30 14

Crèche inter-entreprise

Les Explorateurs

(60 berceaux)

Zone d'activité des Glaises
01 69 32 20 78

Crèche inter-entreprise

Les Petits Chaperons Rouges

(43 berceaux)

5 allée Rosa Bonheur
01 74 06 21 47

Crèche inter-entreprise

Le Temps d'un Rêve (Babilou)

(30 berceaux)

1 place François Cossonnet
01 64 46 67 73

LA CRÈCHE PARENTALE

C'est une structure associative à effectif réduit gérée par les parents, qui en conçoivent le projet éducatif et se tiennent disponibles pour une permanence hebdomadaire. Les familles sont aussi les employeurs de l'équipe professionnelle dont elles s'entourent.

Crèche parentale associative

Les Filoustics

(13 places)

5 passage Candide

01 69 31 24 20



POUR TOUTES INFORMATIONS

Accueil Petite enfance
Hôtel de ville - 91 rue de Paris
01 69 31 93 05

Votre Portail famille
accessible sur
www.ville-palaiseau.fr

+ D'INFOS
www.ville-palaiseau.fr

LIENS UTILES

CAF de l'Essonne
www.essonne.caf.fr
08 10 25 91 10

PMI
18 av. de Stalingrad
01 60 14 17 81



